

Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-04-16-28 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Budget supplémentaire 2026 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement
Sur le rapport de Madame Anne-Emilie Ravache

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueil, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-29 et L.2311-3 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- La délibération n°2020-12-10-11 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2021 pour le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire,
- Les délibérations des années 2019 à 2025 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer ces opérations d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement 2026 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2026 sont en lien avec l'adoption du budget supplémentaire 2026 de la Ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901)

Dépenses

Libellé opérations	Montant total	CP antérieurs	CP 2025	CP 2026	DM 1 2026	Total 2026
Projet Grand place	160 413,67 €	122 437,40 €	8 246,27 €	13 560,00 €	16 170,00 €	29 730,00 €
Ingénierie	27 808,40 €	27 808,40 €		0,00 €		0,00 €
Liaisons	299 961,04 €	299 961,04 €		0,00 €		0,00 €
Réaménagement place marché	924 566,73 €	924 566,73 €		0,00 €		0,00 €
Projet maison du citoyen	2 682 006,66 €	241 078,89 €	436 661,27 €	2 004 266,50 €		2 004 266,50 €
Projet médiathèque	11 701 796,88 €	10 922 806,97 €	586 454,14 €	77 535,77 €	115 000,00 €	192 535,77 €
Conservatoire de musique	787 193,89 €	7 968,00 €	20 090,39 €	559 135,50 €	200 000,00 €	759 135,50 €
Projet commercial	324 004,45 €	307 833,50 €	16 170,95 €	0,00 €		0,00 €
Sorano	7 406 306,38 €	7 406 306,38 €		0,00 €		0,00 €
Total AP NPNRU	24 314 058,10 €	20 260 767,31 €	1 067 623,02 €	2 654 497,77 €	331 170,00 €	2 985 667,77 €

Recettes

Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP 2026
Emprunt (Hors APCP)	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €		
Projet Grand place	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liaisons interquartier	175 000,00 €	175 000,00 €		
Projet marché	539 642,92 €	539 642,92 €		
Projet maison du citoyen	990 488,95 €	0,00 €	233 499,32 €	756 989,63 €
Projet médiathèque	5 576 780,61 €	4 194 787,38 €	1 381 993,23 €	0,00 €
Projet conservatoire de musique	188 298,00 €	0,00 €	0,00 €	188 298,00 €
Projet Immo Commercial	536,40 €	536,40 €	0,00 €	0,00 €
Projet Sorano	8 683 808,32 €	8 683 808,32 €	0,00 €	0,00 €
Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 329 889,20 €	2 224 688,61 €	0,00 €	105 200,59 €
Projet mémoire de quartier	40 000,00 €	35 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	3 189 613,70 €			
TOTAL AP PROJET NPNRU	24 314 058,10 €	18 453 463,63 €	1 620 492,55 €	1 050 488,22 €

Autorisation de programme CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE SEMARD (AP n° 202101)

Dépenses

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP 2026
Construction du groupe scolaire Roland Leroy	17 576 374,85 €	16 044 692,58 €	1 401 337,02 €	130 345,25 €

Recettes

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP 2026
Construction du groupe scolaire Roland Leroy	7 479 416,95 €	4 526 261,81 €	1 091 324,54 €	1 861 830,60 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	10 096 957,90 €			
TOTAL AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE	17 576 374,85 €	4 526 261,81 €	1 091 324,54 €	1 861 830,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc142270-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026